

Les petites entreprises prennent volontiers toutes sortes de risques, mais mettre en péril leur stabilité financière est rarement une bonne idée. Une assurance des entreprises aide à vous protéger, vous et vos affaires, mais sauriez-vous choisir vous-même la solution complète dont votre entreprise a besoin?

Différents facteurs influent sur les garanties et les montants de protection qu'il vous faut. Parmi ces facteurs :

- la nature de l'entreprise et de ses produits, services et processus;
- l'emplacement de l'entreprise, y compris la zone géographique et le climat qui la caractérise;
- la structure d'entreprise : individuelle, en partenariats ou coentreprises, constituée en société;
- les différents types d'activités que mène l'entreprise.

Selon la structure de votre entreprise et ses accords financiers, certaines garanties, comme les garanties Biens et Responsabilité civile générale par exemple, peuvent être exigées en vertu d'un contrat ou par un établissement bancaire. Voici quelques-unes des protections que vous devriez envisager pour votre petite entreprise.

Assurance des biens



L'assurance des biens protège vos actifs, y compris votre bâtiment, votre équipement et vos outils advenant un sinistre couvert. Autres caractéristiques de la garantie Biens :

- Si votre entreprise est locataire d'un bâtiment, l'assurance des biens couvre vos éléments d'actif, vos stocks y compris, mais pas le bâtiment.
- Si votre entreprise n'a pas d'emplacement physique et transporte du matériel entre différents lieux de travail, la garantie Biens couvre vos équipements dans leurs déplacements.
- Votre équipement et vos outils en entreposage sont couverts également, même si vous n'exercez pas d'activités à partir du lieu d'entreposage.

Assurance de la responsabilité civile générale



L'assurance de la responsabilité civile générale protège des conséquences financières de poursuites pour dommage matériel, dommage corporel, préjudice personnel ou préjudice imputable à la publicité pouvant être intentées contre votre entreprise. La couverture est la même pour toutes les petites entreprises, sans égard à leur type ou secteur d'activités.

Assurance des pertes d'exploitation



Si vous devez fermer temporairement votre entreprise en raison d'un incendie ou d'un autre sinistre couvert, cette assurance protège vos revenus jusqu'à ce que vos affaires reprennent. Elle peut aussi être étendue afin de couvrir des circonstances exceptionnelles, comme :

- les pertes imputables à la publicité négative,
- les pertes découlant de l'interdiction ou de la restriction d'accès aux lieux assurés,
- les sinistres atteignant les lieux stratégiques ou ceux qui appartiennent à un fournisseur.

Assurance contre le vol et les détournements



L'assurance contre le vol et les détournements couvre votre petite entreprise pour les pertes résultant de la contrefaçon, du vol ou d'activités frauduleuses. Les petites entreprises, souvent moins bien outillées que les grandes pour garantir la sécurité, sont particulièrement vulnérables à ce genre de crimes. Or, cette assurance protège contre les conséquences de plusieurs types d'activités illicites, allant des détournements commis par les employés à la fraude électronique et aux virements de fonds frauduleux, en passant par la contrefaçon de cartes de crédit et de cartes de guichet automatique.





Selon la nature de votre entreprise, vous pourriez aussi avoir besoin des garanties suivantes pour une protection complète :

- L'assurance de la responsabilité civile professionnelle, qui vous protège si vous êtes poursuivi en justice par un client en cas d'erreur, d'omission ou de négligence dans la prestation de services professionnels.
- L'assurance contre le bris des machines, qui couvre les systèmes importants, comme les ordinateurs, les installations de chauffage et de climatisation, l'équipement de réfrigération et les systèmes d'un point de vente, en cas de sinistre attribuable à des circonstances comme un arc électrique ou une panne mécanique.
- L'assurance de la responsabilité civile pour les produits, qui offre une protection si vos produits sont défectueux ou causent des blessures.
- L'assurance contre les cyberrisques, qui couvre votre responsabilité advenant la perte ou le vol de données.
- L'assurance des collaborateurs essentiels, une assurance-vie qui vous protège contre la perte du fait du décès ou d'une invalidité des personnes clés sur lesquelles vous comptez pour la bonne marche de vos activités.
- L'assurance des associés, qui facilite le rachat des parts de l'entreprise détenues par un associé décédé ou devenu invalide.
- L'assurance de parc automobile, qui s'adresse aux entreprises propriétaires d'au moins cinq véhicules tarifés comme des véhicules utilitaires.

Protégez-vous, ainsi que votre famille et votre entreprise, en ayant une conversation franche avec votre courtier d'assurance. Il vous aidera à reconnaître les risques auxquels vous êtes exposé et à choisir les garanties, franchises et montants d'assurance dont vous avez besoin. Pour en savoir plus, communiquez avec votre courtier. Si vous n'avez pas encore de courtier d'assurance, utilisez notre outil [Trouver un courtier](#) pour en trouver un dans votre région dès aujourd'hui!

Sources:

Assurance entreprise (2018).

Tiré du site du Bureau d'assurance du Canada : <http://www.abc.ca/fr/on/entreprise/assurer-son-entreprise>

Assurer sa petite entreprise (2018).

Tiré d'un site du Gouvernement du Canada : <https://entreprisescanada.ca/fr/gestion/activites-quotidiennes/protegez-votre-entreprise/assurances/assurer-sa-petite-entreprise/>